Government of Canada
Privy Council Office

Deputy Clerk of the
Privy Council and Associate
Secretary to the Cabinet

Ottawa, Canada
K1A 0A3

Gouvernement du Canada
Bureau du Conseil privé

Sous-greffière du Conseil privé
et Secrétaire associée
du Cabinet

14 AOUT 2026

Nancy Vohl
Greffière du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique
Chambre des communes
Ottawa, Ontario, K1A 0A6

Chère Mme. Vohl,

Veuillez accepter cette lettre à titre de troisième rapport trimestriel du BCP au Comité sur l'application du filtre visant à prévenir les conflits d'intérêts du premier ministre pour la période se terminant le 24 juillet 2026.

Le commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique a clairement indiqué que le premier ministre ne devait pas savoir quand le filtre a été appliqué avant qu'une décision définitive ait été prise et rendue publique.

Au fur et à mesure que les décisions définitives concernant l'application du filtre seront rendues publiques, nous devrions être en mesure de fournir plus de renseignements au Comité sous réserve des restrictions ou des privilèges qui pourraient s'appliquer, comme la sécurité nationale ou les documents confidentiels du Cabinet.

Il y a 25 situations dans lesquelles le filtre a été appliqué jusqu'à maintenant. Dix-sept d'entre elles ont été mentionnées dans les lettres datées du 26 novembre 2025, du 13 février 2026 et du 15 mai, 2026. Huit sont nouvelles.

Situations mentionnées dans les lettres précédentes

Nous avons fourni au Comité autant de renseignements que possible concernant six des dix-sept situations dans nos trois lettres précédentes. En ce qui concerne les onze autres situations mentionnées dans les lettres précédentes, huit font toujours l'objet d'un examen par le gouvernement ou ne sont pas présentement du domaine public. Le BCP peut fournir des renseignements supplémentaires au Comité pour trois situations mentionnées dans les lettres précédentes :

- L'une des situations concernait des mesures envisagées pour réduire les coûts de financement de la construction de logements « du chaînon manquant ». La situation était similaire à celle signalée dans notre dernière lettre au Comité datée du 15 mai 2026 (dernier point, page 2).

- Une situation concernait des documents ou des renseignements fournis à un comité du Cabinet au sujet de la Stratégie canadienne en matière d'énergie nucléaire. La Stratégie en matière d'énergie nucléaire a été annoncée le 22 juin 2026 et définit comment le Canada renforcera l'abordabilité, la sécurité et la durabilité de l'énergie du pays et à l'étranger, attirera les investissements, renforcera la recherche nucléaire au Canada et assurera un système de réglementation efficace. Le filtre s'appliquait en raison de la possibilité qu'il y ait incidence disproportionnée sur une des sociétés visées par le filtre

- Une situation concerne le financement accordé par Exportation et développement Canada à Baffinland Iron Mines. Le filtre s'appliquait en raison de la possibilité qu'il y ait incidence disproportionnée sur une des sociétés visées par le filtre.

Nouvelles situations

En ce qui concerne les huit nouvelles situations depuis le 15 mai 2026, le BCP peut fournir au Comité des renseignements sur deux situations. Six situations restent à l'étude ou une décision définitive n'est pas encore rendue publique.

- Une situation concernait un soutien visant à aider le secteur aérien canadien à atténuer la volatilité du marché mondial des carburants. Le 8 juin 2026, le gouvernement a annoncé le lancement du Mécanisme de liquidité pour la résilience du secteur de l'aviation, un nouveau programme de prêts de la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada qui offre des liquidités remboursables aux transporteurs aériens canadiens admissibles. Le filtre s'appliquait en raison de la possibilité qu'il y ait incidence disproportionnée sur une des sociétés visées par le filtre.

- L'une des situations concernait l'élaboration et la publication de la Stratégie en matière d'énergie nucléaire. Le filtre s'appliquait en raison de la possibilité qu'il y ait incidence disproportionnée sur une des sociétés visées par le filtre.

Le BCP présentera son prochain rapport trimestriel d'ici le 15 novembre 2026.

Cordialement,

Isabelle Mondou